

## **Déclaration liminaire du SNES – FSU pour la CAPA du lundi 15 avril**

L'évaluation des enseignants a fait l'objet d'une forte mobilisation des enseignants du second degré l'an dernier. L'inspection générale prépare un rapport sur ce sujet et c'est dans ce contexte que nous rappelons notre opposition à tout dispositif visant à confier l'évaluation des personnels enseignants au seul chef d'établissement.

Une réflexion sur l'évaluation des personnels enseignants apparaît indispensable. Elle doit être conduite dans l'objectif de déconnecter l'avancement de carrière de l'évaluation.

La notation administrative visant à apprécier "la manière de servir du fonctionnaire", le chef d'établissement ne peut pas, dans son appréciation comme dans sa notation, porter d'appréciation sur la pratique pédagogique des enseignants, ni faire état de relations conflictuelles pour des motifs dépassant la seule manière de servir.

Parmi les 17 collègues ayant fait appel de leur notation cette année, 9 sont des TZR. Souvent les notes des TZR n'augmentent pas aussi vite que celles des autres collègues en raison de la multiplicité d'établissements d'exercice, de leurs changements fréquents d'affectation. Nous ne saurions tolérer que l'exercice comme TZR se traduise par des retards de notation sous prétexte de méconnaissance de la "manière de servir" de la part du notateur. De plus, pour les TZR comme pour les titulaires exerçant sur des postes à cheval sur plusieurs établissements (nombre qui ne cesse d'augmenter) dont les conditions d'exercices sont particulièrement difficiles, il n'est pas admissible que l'administration, après avoir délibérément placé ces collègues en situation complexe, voire difficile, les sanctionne sur cette difficulté même.

Les commissaires paritaires du SNES